

vinciaux. La Gendarmerie avait en somme fait parvenir les nouvelles provinces à maturité. A preuve des distances que devaient souvent parcourir à cette époque les patrouilles pour établir la juridiction canadienne et se familiariser avec les conditions de vie, voici un fait relevé dans les archives: un inspecteur, accompagné d'un caporal et de trois constables, quitta le fort Saskatchewan un matin du début de juin 1908 en direction du nord jusqu'au fort Résolution sur le Grand lac des Esclaves, traversa les vastes solitudes jusqu'à la baie d'Hudson, se servit de chiens esquimaux pour se rendre à Churchill et finalement atteignit le lac Winnipeg le printemps suivant après un parcours de 3,347 milles.

Les auteurs de 44 meurtres furent traduits en justice dans un délai de douze mois et le commissaire demanda un supplément d'hommes. On accéda promptement à sa demande et l'effectif total fut porté à 763 hommes de tous grades; deux nouveaux détachements furent établis au Yukon, deux dans la région du Mackenzie, un à la baie d'Hudson et 20 à différents autres endroits.

En 1911, les cavaliers canadiens à tunique rouge furent le point de mire de millions de spectateurs quand, montés sur leurs chevaux incomparables, ils firent partie de la garde d'honneur de Sa Majesté le roi George V, lors de son couronnement à Londres.

Période de la première guerre mondiale.—Au début de la guerre de 1914-1918, l'effectif de la Gendarmerie fut porté à 1,268, mais les enrôlements dans les services armés, eurent tôt fait de le réduire à un chiffre bien inférieur au nombre autorisé. En 1917, la Gendarmerie fut soulagée d'une foule de ses fonctions en Saskatchewan, en Alberta et dans le nord du Manitoba pour lui permettre de mieux surveiller les 1,900 milles de la frontière internationale et de concentrer son attention sur la population d'origine étrangère. L'effectif descendit à 656 mais n'en effectua pas moins 26,356 patrouilles sur un parcours total de plus de 800,000 milles. Un travail intense s'accomplissait dans le Nord sous des conditions très difficiles au moment où les armées britanniques résistaient désespérément en France. Les gendarmes brûlaient d'un si vif désir de s'enrôler pour service outre-mer que le premier ministre lui-même dut signaler que la Gendarmerie était plus essentielle que jamais. Ce n'est qu'en 1918 que le gouvernement permit aux gendarmes de passer au service militaire; l'escadron "A" s'embarqua pour la France et l'escadron "B", pour la Sibérie. Les gendarmes s'enrôlèrent en si grand nombre qu'en dépit du recrutement de plusieurs centaines d'hommes, l'effectif baissa à 303, presque le nombre des premiers gendarmes qui pénétrèrent dans les plaines en 1874. Le gouvernement décida de créer de nouveaux cadres permanents, d'en étendre la juridiction et d'en fixer l'effectif à 1,200.

En 1918, la Gendarmerie fut chargée d'appliquer les lois fédérales dans tout l'Ouest du Canada, depuis Port-Arthur et Fort-William. En raison de l'expansion de la fonction administrative de l'État, il devint clair que l'application des lois du Dominion dans tout le Canada devait incomber à une gendarmerie fédérale; aussi, la juridiction de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest fut-elle étendue à l'ensemble du Canada au début de 1920. Cette année-là, la gendarmerie prit le nom de Gendarmerie royale du Canada et l'ancienne police fédérale, dont le quartier général était à Ottawa et dont les fonctions se résumaient surtout à y garder les édifices publics et les docks du gouvernement canadien à Halifax (N.-É.) et Esquimalt (C.-B.), fut absorbée par la Gendarmerie royale du Canada. De nouveaux détachements furent établis à Port-Burwell, sur une île du détroit d'Hudson, et à Pond-Inlet, dans l'Arctique oriental.